

Date de publication : 03/12/2021	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 18/11/2021	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 16 Votes : Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 26 novembre 2021, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Doix-lès-Fontaines (85), sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

Pascal DUFORESTEL

Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire

Lydie BERNARD

Yveline THIBAUD

Philippe BARRE

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime

Stéphane VILLAIN

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres

Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de Vendée

Arnaud CHARPENTIER ___

Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime

Stéphane COUTTIER

Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres

Catherine TROMAS

Elmano MARTINS

Au titre des EPCI de Charente-Maritime

Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI de la Vendée

Gilles BOUTEILLER

Au titre des Chambres d'Agriculture

Xavier GARREAU

Signature du Contrat Territorial Eau Vendée Longèves

Signature du Contrat Territorial Eau Vendée Longèves

Contexte

Le syndicat mixte Vendée Sèvre Autises est animateur du programme "Contrat territorial Eau 2022-2027". Cet outil de l'Agence de l'eau permet de financer des actions de restauration des milieux aquatiques et des zones humides.

En tant que partenaire et maître d'ouvrage d'une partie du programme, le Parc est cosignataire du contrat, ce qui lui permet de bénéficier du soutien de l'Agence pour ses actions. Il s'agit de restauration de milieux, en particulier de prairies naturelles, de plantations de ripisylves en bordure de canaux, notamment le remplacement des frênes têtards touchés par la chalarose par de nouvelles essences...

Sur la durée du contrat, le Parc envisage de déposer des projets annuels à hauteur de 50 000 euros. Le contrat territorial doit être signé par l'ensemble des partenaires le 26 novembre 2021.

Décision

> Après en avoir délibéré, le Bureau décide d'autoriser le Président à signer le « Contrat territorial eau Vendée Longèves 2022-2027 » et à effectuer les demandes de financement pour les projets éligibles à ce dispositif.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,



Pascal DUFORSTEL